

info^{MC}rentes

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Été 2010 • N° 26**



Malgré de solides rendements en 2009, les défis de capitalisation persistent

PAGE 2

**DANS
CE
NUMÉRO**

4
Placements
Aperçu
des portefeuilles

6
**Des explications
sur votre rente**
Le nivellement

7
Vos questions...
Le rachat de services

8
Nouvelles
Modification des
règles de réemploi

Malgré l'excellent rendement de la caisse du RREO en 2009, les défis de capitalisation persistent

Cameron se pose des questions. L'enseignant au primaire de la région de Toronto a récemment pris connaissance des résultats annuels présentés par le RREO. Après avoir subi des pertes en 2008, l'actif du régime a rebondi en 2009 avec un revenu de placement de 10,9 G\$ et un taux

de rendement de 13,0 %, soit 4 % de plus que son indice de référence.

À la lumière de ce solide rendement, Cameron essaie de comprendre comment le régime peut être aux prises avec une insuffisance de capitalisation de 17,1 G\$. Il n'est pas le seul : de nombreux participants pourraient être confus devant la situation actuelle.

« Le revenu de placement de près de 11 G\$ obtenu l'an dernier est contrebalancé par l'incidence de l'augmentation du coût des prestations prévues, explique Jim Leech, président et chef de la direction du RREO. Cette dualité "rendements solides-insuffisances de capitalisation récurrentes" nous a causé bien du souci en 2009. »

LE CASSE-TÊTE DE LA CAPITALISATION DU RÉGIME SE COMPOSE DE NOMBREUSES PIÈCES, NOTAMMENT LES TAUX D'INTÉRÊT ET LE NIVELLEMENT.



Le régime de retraite est très sensible aux variations des taux d'intérêt, car le coût des prestations augmente lorsque les taux baissent puisqu'il faut mettre de côté plus d'argent

aujourd'hui pour couvrir le coût prévu des prestations futures. Les taux d'intérêt réels (après inflation), qui s'élevaient à 2,1 % au début de 2009, ont baissé pour s'établir à 1,5 % à la fin de l'année. Même si elle peut sembler faible, cette variation a une incidence considérable. Une variation de 1 % du taux d'intérêt réel a une incidence de plus de 25 G\$ sur le coût prévu des prestations futures. Par conséquent, environ 15 G\$ de l'insuffisance de 17,1 G\$ sont attribuables à la baisse des taux d'intérêt réels à long terme.



Le « nivellement » des pertes subies en 2008 est un autre facteur contribuant à l'insuffisance de capitalisation de 2010. Les régimes de retraite investissent et versent des prestations sur plusieurs décennies. C'est

pourquoi le RREO répartit certains résultats de placement sur des périodes de cinq ans, tout comme le font d'autres caisses de retraite. Le régime atténue les fluctuations des rendements de placement afin de réduire la volatilité de sa situation financière ainsi que les modifications des taux de prestations et de cotisation qui en découleraient. Dans les évaluations de 2009 et de 2010, le régime a comptabilisé plus de 5 G\$ en pertes découlant du ralentissement économique de 2008. ■

Des réponses à vos questions sur la capitalisation



De nombreux participants de partout dans la province nous ont posé de bonnes questions sur la façon dont le régime fait face aux défis continus liés à sa capitalisation.

Recevrai-je une rente à la retraite?

Le régime dispose d'un actif de 96 G\$, ce qui est suffisant pour verser les rentes dues pendant de nombreuses années. La valeur des prestations de retraite que les participants actifs et retraités ont déjà accumulées est protégée par la loi ontarienne. Seuls les taux de cotisation et les niveaux de prestations futures peuvent être rajustés au cours de la carrière d'un enseignant en raison d'insuffisances de capitalisation.

Quelle sera l'incidence de l'insuffisance de capitalisation prévue?

Aucune modification n'est apportée pour l'instant. Un groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation, composé de représentants des répondants du régime (la FEO et le gouvernement de l'Ontario) ainsi que de la direction du RREO, étudie actuellement les défis de capitalisation à long terme du régime. Le groupe prévoit élaborer, d'ici le milieu de 2010, une stratégie permettant de surmonter ces défis.

Si une insuffisance persiste, les répondants du régime devront prendre des mesures pour l'éliminer avant le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle auprès de l'autorité de réglementation provinciale. La prochaine évaluation doit être déposée en 2012, mais les répondants pourraient choisir de la déposer plus tôt. Pour éliminer une insuffisance de capitalisation, les répondants peuvent :

- augmenter les taux de cotisation;
- invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009;

- modifier d'autres prestations futures;
- combiner certaines de ces options.

Comment le régime peut-il afficher une insuffisance de capitalisation aussi importante alors qu'une évaluation actuarielle déposée en septembre dernier indiquait que l'actif et le passif étaient équilibrés?

Les évaluations actuarielles ont lieu tous les ans et reposent sur des hypothèses au 1^{er} janvier de l'année visée. L'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2009 a été déposée auprès de l'autorité de réglementation en septembre dernier. Selon l'évaluation, le régime dispose d'un actif suffisant pour s'acquitter de ses obligations futures. L'insuffisance de capitalisation préliminaire de 2010 repose sur des hypothèses en date du 1^{er} janvier 2010, moment où le taux d'intérêt réel à long terme avait diminué. Il s'agit de l'un des facteurs importants ayant contribué à l'insuffisance de capitalisation.

Envisage-t-on d'augmenter le facteur 85 et de le porter de nouveau à 90 pour faire face à l'insuffisance prévue?

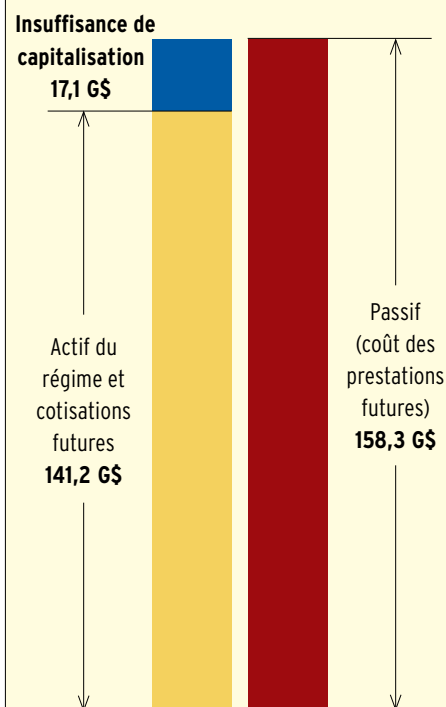
Aucune modification des cotisations ou des prestations n'est prévue actuellement. Augmenter le facteur 85 (pour les services futurs) entraînerait certes une baisse des coûts prévus, mais le régime demeurerait aux prises avec une insuffisance de capitalisation importante. La décision d'adopter des changements de cette nature revient aux répondants du régime. ■

ÉVALUATION ACTUARIELLE PRÉLIMINAIRE

(au 1^{er} janvier 2010)

Une évaluation actuarielle est une évaluation de la santé financière à long terme d'un régime de retraite. Elle compare l'actif du régime avec son passif, soit le coût des prestations futures.

La valeur de l'actif du régime et des cotisations futures prévues dépasse les 141 G\$. Toutefois, le coût prévu des prestations futures est de plus de 158 G\$. Le régime affiche donc une insuffisance de capitalisation de 17,1 G\$. À l'heure actuelle, le régime de retraite est capitalisé à 89 %, c'est-à-dire qu'il possède 89 % de l'actif nécessaire pour respecter ses engagements prévus à long terme.



LE RREO, pionnier du placement direct

Le programme de placement du RREO est conçu de façon à générer un revenu de placement suffisant pour verser les rentes futures dans 70 ans, voire plus. Nous recherchons les meilleures occasions d'investissement pour obtenir les rendements nécessaires à un niveau de risque approprié. La caisse détient bien sûr des actions et des obligations, mais elle acquiert également des participations directes dans des biens immobiliers, des infrastructures et des sociétés fermées.

Grâce à sa taille et au fait qu'elle compte environ 200 professionnels du placement expérimentés, la caisse a la capacité d'effectuer des placements directs. Plutôt que d'investir sur les marchés publics ou par des intermédiaires comme des fonds de placement, nous pouvons détenir des entreprises directement, en tout ou en partie. Nous effectuons de tels placements après avoir soigneusement analysé, à l'interne, un large éventail de possibilités à l'échelle mondiale. Nous nous associons souvent à des équipes de direction solides, expertes dans leur secteur d'activité.

POURQUOI ADOPTER CETTE APPROCHE?

Nous croyons que nos employés peuvent trouver des occasions de placement et les gérer avec autant de succès que des gestionnaires externes, et ce, à une

fraction du coût. Les placements directs contribuent à la diversification du risque et du rendement de la caisse, car leurs rendements ne suivent pas ceux des marchés traditionnels des actions et des obligations, qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Nous avons commencé à investir dans des sociétés fermées il y a près de 20 ans et nous nous consacrons depuis au développement d'une expertise interne dans ces marchés et ces secteurs. Nos efforts commencent d'ailleurs à porter leurs fruits, et d'autres régimes de retraite nous imitent maintenant.

À la fin de 2009, nos placements directs représentaient près du tiers de notre actif total. Nous détenons des placements directs dans des sociétés ouvertes, des sociétés fermées, des biens immobiliers et des infrastructures.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES



Aperçu

Ce service fournit notamment un soutien financier pouvant servir de catalyseur pour les entreprises. Par exemple, le groupe Placements relationnels acquiert des participations importantes dans des entreprises, parfois avant qu'elles deviennent des sociétés ouvertes, et collabore avec elles afin d'accroître la valeur pour les actionnaires. Le groupe Actions à long terme a comme objectif d'être propriétaire à long terme de sociétés dont les flux de trésorerie sont stables.

Placements importants

- La société d'exploration pétrolière et gazière brésilienne OGX Petróleo e Gás Participações S.A.;
- La société canadienne du secteur de l'alimentation Aliments Maple Leaf Inc.;
- MacDonald, Dettwiler & Associates, société canadienne spécialisée en produits et en systèmes d'information.

Derniers développements

Le rendement de nos placements en actions de sociétés ouvertes brésiliennes a été particulièrement bon en 2009. Le principal indice boursier du Brésil, l'indice Bovespa, a progressé de 83 % en 2009, contre un gain de 31 % pour l'indice composé S&P/TSX. De plus, les actions brésiliennes que nous détenons (p. ex., OGX et la société de terminal portuaire LLX Logística S.A.), ont surpassé l'indice de leur pays l'an dernier. Cette performance, jumelée au fait que nous avons pu acheter des actions au Brésil qui présentaient une meilleure valeur que les actions similaires au Canada, nous a permis d'obtenir une croissance supérieure.

Pourquoi le Brésil? Le pays est riche en ressources, son économie s'est hissée au 10^e rang à l'échelle mondiale, sa politique budgétaire est saine et nous y avons trouvé de bons partenaires de placement.



TEACHERS' PRIVATE CAPITAL

BIENS IMMOBILIERS

INFRASTRUCTURES

Ce service effectue des placements directs, gérés à l'interne, dans des sociétés fermées. Il prend en outre des engagements à l'égard de fonds de titres de sociétés fermées choisis, gérés par des experts gestionnaires de placement de Teachers' Private Capital étudient les possibilités de placement dans quatre secteurs principaux : les télécommunications, les médias et la technologie; les biens de consommation et le commerce de détail; les industries diversifiées et les services financiers.

Notre filiale en propriété exclusive, La Corporation Cadillac Fairview Limitée, investit dans des biens immobiliers et en assure la gestion pour le compte du régime. Elle se concentre sur des centres commerciaux et des immeubles de bureaux de premier ordre situés au Canada et aux États-Unis. Elle détient aussi des placements immobiliers au Brésil et en Grande-Bretagne.

Les biens immobiliers commerciaux produisent des rendements stables et offrent une protection partielle contre l'inflation, les loyers augmentant généralement de pair avec l'inflation.

Nous effectuons des placements directs dans des infrastructures comme des services publics d'eau et de gaz, des aéroports, des réseaux électriques et des terminaux à conteneurs maritimes. En plus de suivre l'inflation et de présenter un faible risque, les placements de ce genre produisent généralement des rendements stables à long terme. Ces placements sont souvent effectués dans des secteurs réglementés.

- Aquilex Holdings, LLC, qui fournit des services d'entretien et de réparation au secteur de l'énergie;
- Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., propriétaire du Air Canada Centre, des Maple Leafs de Toronto, du BMO Field et du Toronto FC;
- Le détaillant de produits de santé et de mieux-être GNC Corporation, Inc.;
- La Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty, acquise en janvier dernier.

- Le Toronto Eaton Centre, complexe de commerce de détail et de bureaux, à Toronto;
- Le Toronto-Dominion Centre, complexe de bureaux, à Toronto;
- Le Pacific Centre, complexe de commerce de détail et de bureaux, à Vancouver.

- GCT Global Container Terminals Inc., propriétaire de quatre terminaux à conteneurs maritimes en Amérique du Nord;
- La société de production d'énergie électrique InterGen N.V.;
- Scotia Gas Networks PLC, deuxième plus importante société de distribution de gaz naturel de Grande-Bretagne.

Teachers' Private Capital a consacré de grands efforts à la conclusion de plusieurs transactions en 2010. L'équipe a fait l'acquisition de participations dans le plus important fabricant spécialisé de contenants en aluminium à l'échelle mondiale, Exal Group, et dans Munchkin, Inc., société fermée américaine fabriquant des produits destinés aux enfants en bas âge.

En 2009, Cadillac Fairview a procédé à l'ouverture du Centre RBC, d'une superficie de 1,2 million de pieds carrés, au centre-ville de Toronto. L'immeuble se distingue notamment par sa conformité à des normes environnementales rigoureuses.

L'ouverture de Shops at Don Mills, l'un des plus importants projets de réaménagement au Canada, a eu lieu en avril 2009. Son concept « village urbain » allie boutiques, restaurants et espaces publics dans un environnement extérieur.

En 2009, le groupe Infrastructures du RREO a conclu une transaction en vue d'accroître sa participation dans Bristol Airport, le neuvième aéroport le plus achalandé de Grande-Bretagne.

Pour en apprendre plus sur les placements, la stratégie et l'équipe du RREO, et pour être informé des dernières nouvelles, consultez le www.otpp.com.

Des explications sur votre rente

Nous avons pris l'engagement d'informer les participants sur les concepts de base relatifs à la capitalisation. Nous poursuivons donc notre série intitulée *Des explications sur votre rente*.

Dans le présent numéro...

Le nivellement

LE NIVELLEMENT EST la pratique qui consiste à comptabiliser des pertes ou des gains annuels de placement sur cinq ans. À l'exception de celui des obligations, le rendement de toutes les catégories d'actifs fait l'objet d'un nivellement quand les rendements sont inférieurs ou supérieurs aux attentes, soit des gains de 6 % plus l'inflation pour les placements autres que les titres à revenu fixe.

L'ajustement de nivellement annuel est calculé en prenant une partie des gains ou pertes de l'année en cours et en y ajoutant une partie des gains ou pertes des quatre années précédentes. En 2009, par exemple, nous avons comptabilisé 20 % des gains réalisés en 2005, 2006 et 2009, et 20 % des pertes subies en 2007 et 2008.

Année du gain ou de la perte	ANNÉE DE COMPTABILISATION						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
2005	1 186 \$	1 186 \$	1 186 \$				
2006	1 268 \$	1 268 \$	1 268 \$	1 268 \$			
2007	(819 \$)	(819 \$)	(819 \$)	(819 \$)	(818 \$)		
2008		(5 198 \$)	(5 198 \$)	(5 198 \$)	(5 197 \$)	(5 197 \$)	
2009			815 \$	815 \$	815 \$	814 \$	814 \$
TOTAL			(2 748 \$)				

Les gains et les pertes (en M\$) sont comptabilisés sur une période de cinq ans.



Un cinquième des pertes importantes subies en 2008 (encadrées en rouge dans le tableau) aura des répercussions sur les ajustements de nivellement annuels jusqu'en 2012. Si les marchés s'améliorent, ce que nous espérons, nous pourrions enregistrer des gains de placement qui viendront compenser certaines de ces pertes. Par exemple, une portion des gains enregistrés en 2009 sera comptabilisée chaque année jusqu'en 2013.

Le nivellement atténue les fluctuations à court terme du rendement des placements. Si les partenaires du régime n'amortissaient pas ses gains et pertes de placement sur cinq ans, ils seraient obligés de modifier beaucoup plus fréquemment les taux de cotisation, les niveaux de prestations, ou les deux, pour préserver l'équilibre du régime.

Le nivellement est une pratique courante pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Le RREO utilise le nivellement depuis qu'il effectue des placements sur les marchés publics, soit depuis 1990.

POUR EN APPRENDRE PLUS

sur le nivellement et sur d'autres concepts clés liés à la capitalisation, veuillez consulter le site Web Capitaliser votre rente, au www.capitaliservotrerente.com.

Mieux connaître iAccès Web : Mon profil

Vous passez l'été au chalet? Vous souhaitez recevoir vos messages à une autre adresse de courriel? Pour signaler de tels changements, vous devez mettre à jour vos renseignements à la page Mon profil d'iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants.

« Il est important de garder ses

renseignements personnels et ses coordonnées à jour, explique Michael McAllister, directeur, Services à la clientèle au RREO. Si votre profil est à jour, nous vous informerons des modifications importantes touchant votre rente survenant en cours d'année. Vous obtiendrez le service le plus rapide et le plus efficace qui soit. »

MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DÉCIDÉ si vous prendrez ou non votre retraite en juin, pensez à nous envoyer tous vos documents (certificat de naissance, certificat de mariage, etc.) dès maintenant. Nous pourrions ainsi traiter rapidement votre demande iAccès lorsque vous déciderez de prendre votre retraite.

Pour s'inscrire à iAccès Web

Composez le **416 226-2700** ou le **1 800 668-0105**, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30, ou téléchargez et remplissez le **formulaire d'inscription**.

À la page Mon profil d'iAccès Web, vous pouvez mettre à jour en tout temps les renseignements suivants :

Nom	Adresse postale	État matrimonial	Choix relatifs à la rente de survivant
Date de naissance	Adresse future	Nom du conjoint	Renseignements sur les bénéficiaires
Adresse de courriel	N ^{os} de téléphone	Date de naissance du conjoint	

Vos questions...

Dans le dernier numéro d'*Inforentes*, le RREO a annoncé cinq améliorations à l'expérience de rachat de services qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Ces améliorations donneront lieu à une plus grande stabilité des coûts, à une simplification du paiement et à une nouvelle expérience de rachat dans iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants. Voici des questions de participants sur les types d'absence pouvant faire l'objet d'un rachat et sur le moment où un rachat doit être effectué.



Q. Je travaille à temps plein à l'heure actuelle, mais j'occuperai un poste à temps partiel à compter de l'année scolaire 2010-2011. Puis-je racheter les services correspondant à la période de réduction de ma tâche?

R. Non. Si vous passez d'un emploi à temps plein à un emploi à temps partiel, vous ne pouvez pas racheter les services correspondant à la période de réduction

de votre tâche. Vous pouvez racheter les services correspondant à un poste à temps partiel seulement dans le cas d'une absence du milieu de l'enseignement.

Les cinq améliorations entrant en vigueur le 1^{er} septembre auront surtout des répercussions sur l'expérience de rachat de services. Les dispositions précisant les types d'absence pouvant faire l'objet d'un rachat n'ont pas été modifiées.

Q. Les améliorations au rachat de service sont-elles rétroactives? J'ai racheté des services à l'égard d'un congé de maternité en 2003. Ces modifications ont-elles une incidence sur ma situation?

R. Non. Les améliorations au rachat de services entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2010 et n'ont une incidence sur un rachat

que s'il n'a pas été payé en totalité à cette date.

Q. En 2002, j'ai pris un congé de deux ans pour aller enseigner à l'étranger. Puis-je racheter ces services?

R. Non. Vous avez cinq ans à partir de la date à laquelle votre congé prend fin pour effectuer un rachat. Aucune modification n'a été apportée aux règles relatives à l'échéance de cinq ans. Si vous avez pris un congé autorisé de 2002 à 2004, l'échéance pour un rachat de services à l'égard de ce congé était en 2009. Remarque : Il existe toutefois une exception. Si votre employeur a pris des dispositions pour que vous travailliez à l'extérieur du Canada, le paiement doit être effectué durant le congé. ■

Modification des règles de réemploi

La FEO et le gouvernement de l'Ontario ont récemment annoncé des modifications aux dispositions du régime en matière de réemploi. La première modification entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2010; les autres suivront en 2012.

NOUVELLE LIMITE DE 50 JOURS; LES EMPLOYEURS RESPONSABLES DE LA DÉCLARATION DES JOURS DE RÉEMPLOI

À compter du 1^{er} septembre 2012, vous pourrez travailler dans le milieu de l'éducation, pendant la retraite, jusqu'à 50 jours par année scolaire sans conséquence sur votre rente. Après l'adoption de cette limite unique, vous n'aurez à vous préoccuper que d'un seul nombre si vous recommencez à travailler dans le milieu de l'éducation après votre départ à la retraite.

Selon les limites actuelles, vous pouvez travailler dans le milieu de l'éducation jusqu'à 95 jours par année scolaire sans conséquence sur votre rente les trois premières années où

vous retournez au travail, et jusqu'à 20 jours par année scolaire ultérieure.

Par ailleurs, la déclaration des jours de réemploi incombera à l'employeur à compter de l'année scolaire 2012-2013. Les participants devront néanmoins continuer à comptabiliser leurs jours de réemploi et communiquer avec le RREO s'ils dépassent la nouvelle limite, soit 50 jours.

DÉFINITION PLUS PRÉCISE DE « RETRAITÉ RÉEMPLOYÉ »

Cette modification, entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2010, précisera ce que constitue le réemploi et éliminera l'incertitude à cet égard : si, après votre départ à la retraite, vous fournissez des services rémunérés à un employeur qui participe au régime, vous serez considéré comme un retraité réemployé, et, par conséquent, les règles de réemploi s'appliqueront. Il en sera ainsi, que vous soyez employé, travailleur autonome ou que vous travailliez par



l'intermédiaire d'un tiers. Notez qu'il est interdit de renoncer à sa rémunération pour contourner les règles.

La définition actuelle de « retraité réemployé » ne fait aucunement mention de la rémunération et ne fournit aucune précision quant aux conditions d'emploi.

Pour plus d'information sur le travail après la retraite : www.otpp.com/fr.

Le bulletin **Infofortes**[®] est publié à l'intention des participantes et participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*Infofortes* sont les bienvenus. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse
member_communications@otpp.com.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com/fr

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0222



iAccès Web fait une gagnante

Félicitations à Beverly Plitnikas, d'Ottawa, qui a gagné une carte-cadeau Cadillac Fairview de 500 \$ en s'inscrivant simplement à iAccès Web. M^{me} Plitnikas a gagné la carte dans le cadre d'une promotion visant à encourager les enseignants à s'inscrire au site sécurisé réservé aux participants afin de sauver des arbres, d'éliminer le feuillage et de réduire les coûts d'administration.

**Retourner tout bulletin
non distribuable au Canada à :**

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

Visionnez l'assemblée annuelle au www.otpp.com/fr

Vous souhaitez obtenir plus de détails sur le rendement du régime en 2009 pour ce qui est des placements et du service? Vous pouvez visionner une diffusion Web archivée de l'assemblée annuelle du RREO, au www.otpp.com/fr. Cliquez sur le lien à la page d'accueil pour voir les présentations de l'assemblée annuelle du 9 avril. ■